

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 pr la Suisse (pour l'étranger, le port en sus):
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste » 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 par la poste, franco » 4.—
 Pour 3 mois, » 2.25
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.

PRIX DES ANNONCES :
 Pour une annonce au-dessous de 7 lig. 75 c.
 Pour 7 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son
 espace. — Pour s'adresser au bureau, 50 cent.
 Une remise de 2 fr. pour les annonces est ac-
 cordée aux abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Les annonces pour le n° du mercredi seront
 reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le
 samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FEVRIER 1867.

| OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL. | | | | | | | | | | CHAUMONT. | | | | | | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|--------|--------|--------------------|------------|------------------|------------|---------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------------------------|-----------------|--------|--------------------|------------|----------------|------------------|---------------|----------------------------------------------|
| Jours du mois. | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | | Baromét. en milli. | Rau tombé. | VENT DOMINANT. | | ETAT du ciel. | REMARQUES. | LIMNIMÈTRE en mètres. | Jours du mois. | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | | Baromét. en milli. | Rau tombé. | VENT DOMINANT. | | ETAT du ciel. | REMARQUES. |
| | Moyenne du jour | Minim. | Maxim. | | | Moyenne du jour. | Direction. | | | | | Force. | Moyenne du jour | Minim. | | | À 1 heure | Moyenne du jour. | | |
| 6 | 7,4 | 4,1 | 8,5 | 706,73 | 12,2 | S.-O. | Fort | Couvert. | Le soir écl. pluie tout le jour. | 1,360 | 6 | 2,2 | -2,6 | 3,7 | 634,6 | 7,4 | S.-O. | tr.-fort. | Couvert. | Tempête du mat. au s. |
| 7 | 3,3 | 1,1 | 4,0 | 713,21 | 7,8 | S.-O. | Moyen | Couvert. | Neige et pl. tout le jour avec int. | 1,390 | 7 | -2,5 | -3,5 | -1,3 | 656,5 | 2,4 | N.-O. | Fort. | id. | Tourmente de neige. |
| 8 | 4,8 | 1,3 | 7,4 | 719,59 | 3,5 | id. | Fort | id. | Pl. int. tout le jour. | 1,290 | 8 | -0,4 | -4,0 | -0,2 | 663,4 | 1,6 | S.-O. | id. | id. | Br. de 10 h. mat. à 9 h. s. Pluie le soir |

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE
 du 7 février
 FAILLITE.

1. Par jugement en date du 29 janvier 1867, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, a déclaré la faillite du citoyen Jean-Wilhelm Strüwer, maître d'hôtel, tenancier de l'hôtel de France, portant actuellement l'enseigne hôtel Strüwer, à la Chaux-de-Fonds, en en faisant remonter les effets au 23 janvier 1867. En conséquence les créanciers du prénommé Strüwer sont requis: 1° de faire inscrire au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds, leurs titres et prétentions contre ce failli, dès le 11 février 1867, au 16 mars suivant, ce dernier jour, les inscriptions passives, seront closes à 9 heures du matin. 2° de se présenter ou se faire représenter à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le 22 mars 1867 à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux opérations de cette faillite.

2. Faillite de Henri-Louis, feu Isac-Pierre Fallet, tanneur, originaire de Dombresson, domicilié à Villiers. En conséquence, tous les créanciers dudit Henri-Louis Fallet, sont tenus sous peine de forclusion: 1° de faire inscrire leurs créances et prétentions au greffe du tribunal civil à Fontaines, dès le 8 février au 9 mars 1867 à 6 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. 2° de se présenter dans la salle du tribunal à Fontaines, le mercredi 15 mars 1867, à 9 heures du matin pour assister à la liquidation.

3. Faillite de Marianne Kaeser née Schneider, fille de Benoit Louis, originaire de Bösingen, canton de Fribourg, tenancière du café du nord à la Chaux-de-Fonds, en conséquence tous ses créanciers sont invités sous peine de forclusion: 1° de faire inscrire leurs créances et prétentions avec les pièces à l'appui, au greffe du tribunal civil du district de Chaux-de-Fonds dès le 9 février au 19 mars 1867, jour où les inscriptions seront closes à 9 heures du matin. 2° de se présenter soit en personne, soit par procureur, le 27 mars 1867, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Chaux-de-Fonds, pour assister à la liquidation.

4. Faillite du citoyen Jules Griselin, originaire français, négociant à Chaux-de-Fonds; en conséquence tous ses créanciers sont invités sous peine de forclusion: 1° de faire inscrire leurs titres et prétentions avec les pièces à l'appui au greffe du tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds, dès le 9 février au 19 mars 1867, jour où les inscriptions seront closes à 9 heures du matin. 2° de se présenter soit en personne, soit par procureur à l'hôtel-de-ville de Chaux-de-Fonds, le 29 mars 1867 à 9 heures du matin pour suivre aux opérations de la faillite.

5. Pour suivre à la faillite du citoyen Raphaël Beer, fabricant d'horlogerie à Chaux-de-Fonds, ses créanciers sont péremptoirement cités à comparaître à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mercredi 27 février 1867, à 9 heures du matin.

RÉHABILITATION.

6. Par jugement du 11 janvier 1867, le tribunal civil du district de Neuchâtel, a prononcé la révocation de la faillite du citoyen Jules-Frédéric Gacon, allié Lantz, âgé de 62 ans, de Neuchâtel, marchand de chaussures y domicilié, fils de Louis Gacon et de Charlotte née Fillieux, faillite qui avait été prononcée par le même tribunal le 31 août 1866.

7. Par jugement en date du 25 janvier 1867, le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la révocation de la faillite du citoyen Charles-Auguste Petitpierre, horloger, et de sa femme Hortense née Landry, de Couvet, domiciliés ensemble à Prise-Milord, (St-Sulpice).

Publications municipales.

Les personnes auxquelles peuvent appartenir certains matériaux de construction au remplissage de l'Évole, sont invitées à les enlever dans la quinzaine dès-aujourd'hui, contre paiement de la location de la place, à défaut, il y sera pourvu par la Direction soussignée. Neuchâtel, le 5 février 1867.

DIRECTION DE POLICE MUNICIPALE.

IMMEUBLES A VENDRE

Pour cause de départ.

On offre à vendre, à Yverdon, un bâtiment neuf, dans lequel existe un café restaurant, au faubourg de l'Hôpital, à la porte de la caserne, dans laquelle ont lieu chaque année plusieurs cours de répétition de bataillons et de carabiniers, ce qui lui assure un revenu élevé. S'ad. pour renseignements, au bureau de cette feuille, et à Yverdon à Louis Vaucher.

Vente immobilière à Auvernier.

Le samedi 2 mars prochain, dès les 7^h 1/2 du soir, à l'hôtel du Lac, on procédera à la vente par voie de minute de deux immeubles situés au centre du village d'Auvernier. lieu dit au Coin, savoir:

1° Une maison ayant rez-de-chaussée et deux étages, avec place de dégagement derrière, limitée à l'est et au sud par M. Daniel Lardy, au nord par la suivante, et à l'ouest par la rue publique.

2° Une maison au nord de la précédente, renfermant un logement

Ces immeubles, qui se vendront soit en bloc soit séparément, renferment un matériel complet d'encavage, tels que deux pressoirs dont un en fer, des cuves, etc; plus, une cave meublée pouvant contenir environ 50 bosses.

Des facilités seront accordées aux amateurs, tant pour le paiement que pour l'usage immédiat du matériel d'encavage.

La minute est déposée en l'étude du notaire Bonnet, à Auvernier.

Vente de moulins.

La Commune de Boudry étant disposée à vendre son établissement dit des Moulins du haut, comportant 4 tournants, invite les personnes qui désireraient en faire l'acquisition, à prendre connaissance des conditions de la vente chez le président du Conseil administratif, d'ici au 12 février prochain. Cet établissement à proximité de la gare de Boudry, peut être utilisé pour toute sorte d'industrie, à raison du cours abondant et intarissable qu'il possède.

Boudry, le 29 janvier 1867.

Le Secrétaire du Conseil administratif,
F. BARBIER-COURVOISIER.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

12. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 14 février 1867, au 2^{me} étage de la maison n° 9, rue du Temple-neuf, à Neuchâtel,

divers objets mobiliers, tels que: **canapé, buffet, bureau, bois de lit, paillasse à ressorts, tables, chaises, literie, linge, batterie de cuisine, potager** et autres articles. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

GREFFE DE PAIX.

ETUDE DE M^e MATTI,

NOTAIRE A ST-IMIER.

Vente de Mobilier & d'Horlogerie.

Le lundi 18 février courant et le cas échéant le lendemain, chaque jour à une heure après-midi, il sera procédé à la vente par enchères publiques de tout le mobilier et de l'horlogerie dépendant de la faillite du sieur Henri Kettler, ci-devant fabricant d'horlogerie à St-Imier.

Le mobilier consiste en meubles de ménage, dont un meuble de salon complet, un bon piano neuf, des lits, de la batterie de cuisine, du linge de corps, de lit et de table, une cheminée portative, des glaces, pendules, cartels, et environ 150 bouteilles vin rouge et blanc.

Et l'horlogerie consiste en fournitures diverses, finissages et échappements, environ 240 montres prêtes, boîtes d'argent, un régulateur, un burin fixe et divers outils d'horlogers.

La vente aura lieu contre argent comptant, à St-Imier, dans l'hôtel de la maison de ville. St-Imier, le 4 février 1867.

Par commission du syndic provisoire de la faillite:
MATTI, notaire.

14. Le mardi 12 février 1867, on vendra sous la voûte du Neubourg à Neuchâtel, **des tables et bancs d'auberge, divers meubles, de la literie, des habillements de femme** et autres articles. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

Greffe de paix.

Publication judiciaire.

Mercredi 15 février courant, dès les 2 heures du soir, au domicile du citoyen Georges Wurster, pintier à Cressier, et aux conditions qui seront lues, vente de trois laigres qui sont en parfait état; contenance 1000, 1200 et 2000 pots. Pour visiter les vases, s'adresser au citoyen François Wasserfaller, aubergiste, au Landeron.

Landeron, le 1^{er} février 1867.Le Greffier de la justice de paix,
Franç.-César PAYLLIER.

A VENDRE.

Grand assortiment de **graines potagères et graines de fleurs**, chez Christ.-Fréd. Kemmler, maison Sperlé, à Neuchâtel. Quelques pots de jacinthes en fleurs.

A VENDRE l'outillage d'un mécanicien-serrurier, plus une presse à copier et une balance en cuivre. Le tout en bon état et à un prix modéré. S'adr. faubourg des Rochettes, n° 3.

Magasin Quinche.

L'eau de Selters attendue est arrivée.

Café du Mexique

NEUCHÂTEL.

On y trouvera jusqu'à la fin de la saison, du beau **chevreuil** et toujours de la **gelée de viande** et du **persillé** au détail.

20. A vendre, de gré à gré et pour cause de départ, divers effets mobiliers, tels que deux bois de lit à deux personnes, dont un avec sommier élastique, literie, canapé, commode, tables, chaises, un potager avec ses accessoires, batterie de cuisine, un petit char d'enfant. Rue du Seyon, n° 11, 2^{me} étage.

OCCASION. A vendre une voiture d'enfant, en bon état et à 2 places. Elle a des ressorts à pincettes, capote et avance en cuir. La voir *aux Sapins*, faubourg du Château.

LE MAGASIN

D'ARTICLES DU MIDI

Grand'rue 10.

Vient de recevoir saucissons de Bologne frais, véritables et de 1^{re} qualité.

Un très-joli assortiment de fruits conservés au jus et à l'eau-de-vie: fraises, framboises, cerises, mirabelles, pêches et abricots.

Dattes à la livre et en boîtes.

Farine de lentilles.

Merluche blanche, prix raisonnable.

Huile d'olive surfine en flacons.

Truffes nouvelles en bouteilles.

Oranges de Palerme et citrons de Messine, gros et détail.

25. A vendre, 5 paires de beaux canaris, avec de belles cages si on le désire. S'adr. à Rod. Gallmann, dans l'atelier de chapellerie, au Faubourg, n° 5, vis-à-vis de l'Hôpital.

24. A vendre, dans le plus bref délai et à bon compte, un **bassin de presseur** presque neuf. S'adr. à M. Adinet, rue du Château, en face de la maison Sandoz-Morel.

Samuel Geissler, jardinier, à Colombier, informe le public et principalement sa clientèle, qu'il tient comme les années précédentes les **graines potagères** et fourragères, (trèfle, luzerne, ray-gras et Dauphiné), ainsi que les graines de fleurs par collections de 12 et par paquets séparés. Il offre également aux amateurs un beau choix **d'arbres fruitiers**: poiriers, pommiers, pruniers haute et basse tige pour espaliers et cordons, pêchers et abricotiers, arbres verts de tous genres, cultivés en paniers.

A vendre, des meubles neufs, à l'Ecluse n° 7, au 1^{er} étage, tels que bois-de-lit et table de nuit, sapin et noyer, commode, bureau de dame et autres tables, un joli lit d'enfant.

27. On offre à vendre un **harmonium** à quatre octaves, ayant très-peu servi et à un prix avantageux. S'adresser au bureau d'avis.

LIQUIDATION

DE LA

FABRIQUE DE CIGARES

de A. THIÉBAUD, faub. de l'Hôpital, 35
GRAND RABAIS.

Cigares fins Havane purs, depuis fr. 85 à fr. 170 le mille.

Cigares Brésil, Ambalema et Havane, de 55 à 70 francs le mille.

Poudre de rubis.

Incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir les métaux et autres objets; le flacon, 1 fr.

A Neuchâtel, chez M. I.-J. Kissling, libraire, et à Couvet, chez M. Eberhard, quincailler.

REÇU l'envoi de **lièvres** de la dernière chasse, à fr. 5 et fr. 50 la pièce. On détaillera le chevreuil jusqu'à la fin du mois. Les jeudis sur la place du Marché.

Vitus **MATES**,
rue St-Honoré, 14.

51. Le samedi 16 février 1867, on vendra de gré à gré une vingtaine **billets de frêne**, dont quelques-uns de fortes dimensions; les amateurs devront se rencontrer le dit jour, 16 février, à 2 heures de l'après-midi, vers la scie de la Bocarderie près Valangin.

Magasin Quinche.

Amidon anglais, tout ce que l'on peut désirer de mieux, en paquets de 4 livres.

BON MIEL pour table, à 80 cent la livre, au magasin Zimmermann, rue des Epancheurs.

54. Manque de place, à vendre une belle table à coulisses, pour 18 personnes, rue du Seyon, 12, 1er.

A VENDRE 5000 échalas, au Neubourg, n° 23.

56. A vendre, quelques mille poudrettes de deux ans et marcottes de rouge, fin plant productif, garanti. S'adr. à Alexandre Magnin, propriétaire, à Hauterive.

57. A vendre, un certain nombre de costumes pour mascarades, que l'on cédera à très-bon compte à la personne qui prendra le tout. S'adr. à Henri Lozeron, à Hauterive.

58. A vendre, de rencontre, 24 pieds de tuyaux en tôle, pour cheminée ou fourneau, comme neufs, n'ayant servi que quelques semaines. S'adr. au bureau d'avis.

A VENDRE un joli secrétaire en noyer, ayant déjà servi, mais en très-bon état, chez Ch.-L. Reymond, menuisier-ébéniste, à l'Ecluse, n° 15.

EN VENTE chez P. Zurcher, à Colombier, les **nouveaux Psalms**, aux différents prix.

Nouvelle découverte patulée.

ARGENTIFÈRE

POUDRE PRÉPARÉE PAR UN CHIMISTE A LONDRES.

Avec cette précieuse poudre, on peut instantanément polir l'argenterie et rendre aux objets plaqués noirs par l'usage, le brillant et la blancheur du neuf.

En dépôt chez M. Ch. **Lichtenhahn**.

POUR LA CLOTURE

Papier grand format, 80 cahiers, 6 fr. et 8 fr., tout marqué. Papier-poste 10 cahiers 75 c. marqué. Enveloppes vergé gommé, 75 c. le cent. Le plus grand choix de plumes qu'on ait jamais vu, depuis 5 c. la douzaine jusqu'à 10 fr. la pièce. Grand choix de **porte-monnaie** à 70 c. et au dessus.

PAUL de Paris, place Pury.

45. A vendre un beau burin fixe, chez Pierre Muller, rue des Moulins n° 9.

A VENDRE un joli potager en fer, avec tous les accessoires. S'adr. chez M. Ulrich, terrinier à l'Évole.

ON DEMANDE A ACHETER.

45. On demande à acheter les années 1857 et 1858 du *Courrier de Neuchâtel*. S'adr. Place-d'Armes, n° 5, au 1er.

46. On demande à acheter un établi d'horloger et une lanterne pour montres, en bon état. S'adr. à Vieux-Châtel, 6, au 3me.

A LOUER.

47. A louer, un vaste emplacement pouvant servir d'entrepôt et un petit atelier. S'adr. rue du Seyon, n° 11, 2me étage.

48. A louer, pour le 24 de ce mois, un cabinet non meublé, se chauffant, à une ou deux personnes d'état. S'adr. ruelle Breton, n° 1, au second étage.

49. Place pour quatre coucheurs, avec la pension si on le désire, rue du Concert, n° 6, 2me étage, maison Muriset.

Magasin à louer,

dans un quartier fréquenté au Locle. S'adr. à M. Michel-Edouard Weber, agent d'affaires, au quartier neuf, au Locle.

51. A louer, pour de suite ou le 1er février, deux chambres meublées. S'adr. maison neuve, n° 5, côté de bise, appartement n° 7, au 2me.

52. **A louer de suite** une belle chambre, bien meublée, rue de l'Orangerie, 8.

55. A louer, pour le 1er mars prochain, un magasin situé au centre de la ville. S'adr. au magasin de paniers, rue du Concert, n° 6.

54. A louer, de suite, une chambre meublée indépendante et se chauffant, pour une ou deux personnes. S'adr. rue de l'Industrie, n° 5, au 2me étage.

55. On offre à louer, pour tout de suite, une chambre meublée bien éclairée, indépendante et se chauffant. S'adr. à l'Ecluse, n° 21, 3me étage.

56. Pour cause de départ, à louer pour le 15 mars, ensemble ou séparément, 2 chambres à cheminée. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 18, 1er étage.

57. A louer, de suite, deux chambres meublées ou non meublées, plus un magasin pour la St-Jean. S'adr. au 1er étage de l'ancien hôtel de la Balance.

58. Une chambre meublée, pour un ou deux messieurs. Place Pury, n° 5.

59. A louer, de suite, une chambre meublée, rue Fleury, n° 20, 2me étage.

60. A louer de suite une belle chambre meublée, rue Pury, n° 4, au 2me étage.

61. A louer, pour St-Jean, un appartement de 5 pièces, avec vastes dépendances et portion de jardin. S'adr. faubourg de la gare, 5, au 1er.

62. **A louer**, pour la St-Jean, au centre de la ville, un logement de 4 ou 7 pièces à volonté. S'adr. au bureau d'avis.

65. La Commune d'Auvernier prévient le public que l'**abattoir communal** est à remettre pour la St-Georges prochaine, par voie de mise publique, le lundi 18 février courant, à 7 heures du soir, à l'hôtel du Lac, aux conditions annoncées aux amateurs, qui peuvent en prendre à l'avance connaissance chez le secrétaire du Conseil.

Au nom du Conseil administratif,
Le Secrétaire.

64. A louer, de suite, un vaste arrière-magasin pouvant servir comme entrepôt. S'adr. au bureau d'avis.

65. A louer, dès maintenant, une jolie chambre meublée. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 22, au 4e.

66. A louer, une chambre meublée. S'adr. à M^{me} Baud, place Purry.

67. A louer de suite, à un jeune homme de bureau et tranquille, une belle chambre meublée, se chauffant et indépendante, au 5me étage, n° 14, rue de l'Hôpital. S'adr. au magasin Gacon-Lantz.

68. A louer pour de suite, deux chambres meublées, avec ou sans la pension. S'adr. maison Neuve n° 4, côté de bise, 1er étage.

69. A louer de suite une chambre meublée, rue des Moulins n° 45.

70. A louer pour la St-Jean 1867, une maison à Colombier, ayant 4 chambres, cuisine, caves, bouteiller, mansardes, etc., plus un jardin attenant. S'adr. au locataire actuel, M. Freschelin, visiteur et ancien-d'église, au dit Colombier.

71. A louer, pour le 25 mars, rue St-Maurice, un logement de 4 pièces et dépendances. S'adr. à A. Holtz, sellier, rue St-Maurice.

72. A louer, deux chambres meublées, indépendantes, rue de l'Orangerie, n° 4.

ON DEMANDE A LOUER.

75. On demande à louer, un petit appartement d'une ou deux chambres et cuisine, pour deux personnes tranquilles. S'adr. rue Fleury, n° 6, premier étage.

UNE confiserie avec boulangerie, et si possible avec cabaret, est demandée à louer pour de suite ou plus tard. Les offres franchises, sous chiffre Z. O. 589, sont reçues et soignées par MM. Haasenstein et Vogler, à Bâle.

75. On demande à louer, en ville, pour l'époque de St-Jean ou milieu d'août prochain, soit une maison, soit un étage de 12 chambres, ou à défaut 2 étages de 6 chambres chacun. S'adresser à M. Gustave Verdan, agent d'affaires, rue du Musée, à Neuchâtel.

76. Une dame demande pour le mois de mars ou pour la St-Jean, à louer une chambre non meublée, qui se chauffe, près de la place du Marché. S'adr. à Mlle Perret, rue des Epancheurs, n° 8.

OFFRES DE SERVICES.

77. Une domestique parlant les deux langues, porteuse de bons certificats, cherche une place de bonne ou pour tout faire dans un ménage. S'adr. à Mad. Fink, maison Périllard, à Colombier.

78. Une jeune fille âgée de 20 ans, du Val-de-Ruz, qui a de bons certificats, cherche une condition; elle sait faire un bon ordinaire et tous les ouvrages d'un ménage. S'adr. au bureau d'avis.

79. Une jeune fille de 19 à 20 ans, connaissant les deux langues et sachant faire tous les travaux du sexe, désire se placer dans un magasin ou comme sommelière. S'adr. à Mme Brunner, rue des Greniers, n° 9.

80. Une domestique, âgée de 20 ans, forte, parlant les deux langues, cherche à se replacer pour le 1er avril; elle sait faire une bonne cuisine, est au courant de tous les travaux d'un ménage, et des travaux de la campagne. S'adresser chez Bucher, ruelle Fleury, n° 6, au 5me.

81. Une jeune Vaudoise, qui parle aussi l'allemand, porteuse de bons certificats, désire se placer de suite comme femme de chambre, bonne ou pour faire un ordinaire, dans une bonne famille. S'adr. au bureau de placement de domestiques, rue du Bassin, n° 8.

82. Une jeune fille de 25 ans, très-recommandable, et de toute bonne façon, désirerait se placer à l'étranger dans une famille honorable, pour instruire de jeunes enfants. S'adr. sous les initiales J. A. G. poste-restante, à Lignières.

85. Une jeune fille d'un bon caractère, ayant fait un apprentissage de blanchisseuse, cherche une place de bonne ou pour soigner un petit ménage. Elle est très-recommandable. S'adr. à M^{me} Clerc, Grand-rue, 6, 2me étage.

84. Une domestique Bernoise, qui comprend passablement le français et qui sait bien faire la cuisine et le ménage, cherche une place pour de suite. Elle possède des certificats. S'adr. à Elisa Muhlethaler, logée à la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

85. Une honnête jeune fille allemande, de 21 ans, robuste, habile à tous les ouvrages manuels, et qui s'entend bien aussi aux soins du ménage, demande à se placer; elle parle déjà un peu français et peut entrer à volonté. S'adr. au bureau de cette feuille.

86. Une jeune bernoise, âgée de vingt ans, connaissant l'allemand et le français, cherche à se placer comme sommelière ou fille de chambre; elle pourrait entrer de suite. S'adr. rue de l'Industrie, n° 5, au 2me étage.

FEUILLETON.

LE BLOCUS

ÉPISODE DE LA CAMPAGNE DE 1814.

Ma colère, en apprenant que je devais ces misères à Frichard, fut encore plus grande; je voulais crier, mais ma femme me posa la main sur le bras en disant :

— Laisse-moi parler, Moïse. M. Burguet a raison; je le remercie beaucoup de nous avoir prévenus. Frichard nous en veut... c'est bon!... tout sera sur son compte, et nous réglerons plus tard. Maintenant, quand le sergent doit-il venir?

— A midi, répondit Burguet.

— C'est bien, dit ma femme, il a droit au logement, au feu et à la chandelle; nous ne pouvons pas aller contre, mais Frichard paiera tout cela.

Elle était pâle et je l'écoutais, voyant bien qu'elle avait raison.

— Calme-toi, Moïse, dit-elle ensuite, et ne crie pas; laisse-moi faire.

— Enfin, voilà ce que j'avais à vous dire, fit Burguet; c'est un tour abominable de Frichard. Je verrai par la suite s'il est possible de vous débarrasser du sergent. A cette heure je retourne à mon poste.

Sorlé venait de partir pour le marché. Burguet me serra la main, et comme les paysans redoublaient leurs cris, je fus bien forcé de retourner à ma balance.

La colère me possédait. Je vendis en ce jour pour plus de deux cents francs de fer, mais mon indignation contre Frichard et la peur que j'avais du sergent ne me laissaient jouir de rien; j'aurais vendu dix fois plus, que cela ne m'aurait pas calmé.

— Ah! le brigand! me disais-je en moi-même, il ne me laisse pas de repos; je n'aurai plus de tranquillité dans cette ville.

Sur le coup de midi, comme le marché finissait et que les gens s'en allaient par la porte de France, je refermai ma boutique et je montai chez nous en pensant :

— Je ne serai plus rien dans ma propre maison; ce Trubert va se faire maître chez nous... Il nous traitera de haut en bas, comme des Allemands ou des Espagnols.

J'étais désolé. Mais au milieu de cette désolation, sur l'escalier, je sentis tout à coup une bonne odeur de cuisine, et je me redressai tout surpris, car c'était une odeur de poisson et de rôti, comme les jours de fête.

J'allais ouvrir la cuisine, quand Sorlé parut en me disant :

— Entre dans ton cabinet, fais-toi la barbe et mets une chemise propre.

En même temps je vis qu'elle s'était aussi habillée comme pour un jour de sabbat, avec ses boucles d'oreille, sa jupe verte et son fichu de soie rouge.

— Mais pourquoi donc, Sorlé, faut-il faire ma barbe? m'écriai-je.

— Va... va... dépêche-toi, nous n'avons pas de temps à perdre, répondit-elle.

Cette femme avait tant de bon sens, elle nous avait tant de fois tiré de méchantes affaires par son esprit, que je ne dis plus rien et

que j'allai me faire la barbe et mettre une chemise blanche dans ma chambre à coucher.

Comme je mettais la chemise, j'entendis le petit Sâfel crier :

— C'est lui, *memmé*, le voilà!

Puis des pas montèrent l'escalier, et quelqu'un se mit à dire d'un ton rude et brusque :

— Holà!... vous autres... hé!

Je pensai : — C'est le sergent! — et j'écoutai.

— Hé! voici notre sergent! s'écria Sâfel d'un air de triomphe.

— Ah! tant mieux, répondit ma femme d'une voix agréable. Entrez, monsieur le sergent, entrez. Nous vous attendions. Je savais que nous aurions l'honneur d'avoir un sergent, ça nous faisait un bien grand plaisir, parce que nous n'avons jamais eu que de simples soldats. Donnez-vous la peine d'entrer, monsieur le sergent.

C'est ainsi qu'elle parlait, d'un air de contentement, et je pensais :

— O Sorlé, Sorlé! femme d'esprit, femme de bon sens! Maintenant tout est clair, je vois ta finesse... Tu veux adoucir ce mauvais gueux! Ah! quelle femme tu as, Moïse, réjouis-toi, réjouis-toi.

Je me dépêchais de m'habiller, riant en moi-même, et j'entendis l'autre, cette bête de sergent, dire :

— Oui, oui, c'est bon! mais il ne s'agit pas de ça! Voyons ma chambre, mon lit. On ne me paie pas avec de belles paroles, moi; le sergent Trubert est connu.

— Tout de suite, monsieur le sergent, tout de suite, lui répondit ma femme. Voici votre chambre et votre lit. Voyez c'est ce que nous

avons de mieux.

Alors ils rentraient dans l'allée, et j'entendais Sorlé ouvrir la porte de la belle chambre où nous logions Baruch et Zeffen, quand ils venaient à Phalsbourg.

Je m'approchai tout doucement. Le sergent enfonçait le poing dans le lit, pour voir s'il était tendre. Sorlé et Sâfel, derrière, regardaient en souriant. Le sergent inspectait tous les coins en fronçant les sourcils. Jamais, Fritz, tu n'as vu de figure pareille : la moustache grise hérissée, le nez mince, long, recourbé sur la bouche, le teint jaunâtre, avec de grosses rides; il traînait la crosse de son fusil sur le plancher, sans faire attention à rien, et murmurait je ne sais quoi, de mauvaise humeur.

— Hum!... hum!... Qu'est-ce que c'est que ça, là-bas?

— C'est la cuvette pour se laver, monsieur le sergent.

— Et ces chaises, est-ce que c'est solide?... Est-ce que ça tient?

Il tapait les chaises brusquement à terre. On voyait qu'il aurait voulu trouver quelque chose à redire.

En se retournant, il me vit, et, me regardant de travers :

— Vous êtes le bourgeois, fit-il.

— Oui, sergent, c'est moi.

— Ah!

Il posa son fusil dans un coin, jeta son sac sur la table, et dit :

— Cela suffit!... Qu'on me laisse.

Sâfel venait d'ouvrir la cuisine, la bonne odeur de rôti entra dans la chambre.

— Monsieur le sergent, pardonnez-moi, dit

87. Une domestique, 22 ans, parlant les deux langues, porteuse de bons certificats, qui sait faire un très-bon ordinaire, aimerait se placer le plus tôt possible, ou comme bonne. S'adr. à Ch.-Ant. Nicole, bureau de placement de domestiques, rue du Bassin, n° 8, 2^{me} étage.

88. Un homme marié, âgé de 55 ans, connaissant tous les travaux de la campagne ainsi que la comptabilité agricole, désire trouver une place de maître valet dans une ferme. Il pourrait entrer à la St-Georges. S'adr. à M. Héritier, restaurant de l'Ecluse, à Neuchâtel.

89. Une jeune fille bernoise, de toute bonne façon et d'une conduite exemplaire, connaissant les ouvrages du sexe, habituée à s'aider au ménage, sachant déjà un peu le français, désire se placer comme fille de chambre, bonne d'enfant ou pour s'aider dans une honnête maison. S'adr. à P. Zurcher, à Colombier.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

90. On demande, pour entrer en service de suite, une femme de chambre bien recommandée et sachant très-bien coudre. S'adr. au faubourg, n° 70.

91. On demande une bonne ou femme de chambre protestante, sachant parfaitement bien coudre et tailler. Le salaire 4 à 500 fr., l'entrée en mai. S'adr. J. L. S., poste restante à Duisbourg sur le Rhin (Prusse).

92. On demande pour Lausanne, une femme de chambre de 28 à 30 ans, connaissant bien son service et pouvant fournir de très-bons certificats. Une bonne cuisinière offrant les mêmes garanties, pourrait aussi entrer dans la même maison. Conditions avantageuses. S'adr. faubourg du Lac, n° 13, Neuchâtel.

95. Constant Dubied, à Couvet, demande un bon jardinier pour le 1^{er} mars prochain.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

94. On a perdu, de Corcelles à Neuchâtel, un **passé-montagne** noir, avec filet rouge. On est prié de le rapporter chez Auguste Grisel, à Corcelles, contre récompense.

95. On a trouvé une pièce d'or. La réclamer en la désignant chez Mme Bouillard, faubourg, ruelle DuPeyrou n° 5, 5^{me} étage. La même offre une chambre pour un monsieur.

96. Il s'est égaré une jolie chatte blanche, tachetée de noir. La rapporter contre récompense rue de l'Hôpital, n° 22, au 2^{me} étage.

97. M. Monsell réclame un parapluie brun en alpaca, laissé dimanche matin 27 janvier, à l'antichambre de l'Oratoire de la Place-d'Armes et échangé contre un autre qui est déposé chez M. J.-P. Michaud.

98. Trouvé, dans les rablons de la ville, deux **cuillères à café** en argent que l'on peut réclamer, aux conditions ordinaires, au poste de la garde municipale.

Sorlé d'un air agréable, j'aurais quelque chose à vous demander.

— Vous, fit-il en la regardant par dessus l'épaule, quelque chose à me demander?

— Mais oui. Ce serait de nous faire le plaisir, puisque vous logez maintenant chez nous et que vous serez en quelque sorte de la famille, d'accepter au moins une fois notre dîner.

— Ah! ah! dit-il en se tournant du côté de la cuisine, c'est différent.

Il avait l'air de réfléchir, pour savoir s'il nous ferait cette grâce. Nous attendions ce qu'il allait répondre, lorsqu'il renifla de nouveau et dit en jetant sa giberne sur le lit :

— Allons... soit!... nous allons voir ça!... Je pensais :

— Canaille, si je pouvais te faire manger des pommes de terre!...

Mais Sorlé paraissait contente et lui disait : — Par ici, monsieur le sergent, par ici, s'il vous plaît.

En entrant dans la chambre à manger, je vis que tout était préparé comme pour un prince : le plancher balayé, la table mise avec soin, la nappe blanche, et nos couverts d'argent près des assiettes.

Sorlé fit asseoir le sergent au haut de la table, dans mon fauteuil; il trouvait cela très naturel.

Notre servante apporta la grande soupière et leva le couvercle; l'odeur d'une bonne soupe à la crème se répandit dans la chambre et le dîner commença.

Fritz, je pourrais te raconter ce dîner en détail; mais, tu peux me croire, jamais ni toi, ni moi, n'en avons mangé de meilleur. Nous avions une oie rôtie, un brochet magnifique,

99. On a oublié, jeudi 17 courant, à la boulangerie Wenger, rue Fleury, un talma. Le réclamer contre les frais d'insertion.

AVIS DIVERS.

100. On demande pour une maison de gros, à Genève, un apprenti âgé de 16 ans au moins; on accorderait une rétribution suivant les capacités du jeune homme. S'adresser à M. A. Thiébaud, faubourg de l'Hôpital, 55.

Crédit foncier neuchâtelois.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Le dividende de l'exercice 1866, fixé par l'assemblée générale à **fr. 25 par action**, peut être encaissé dès ce jour, sur présentation du coupon, à la caisse de la Société à Neuchâtel, et dans les agences.

Neuchâtel, 7 février 1867.

Le DIRECTEUR.

AVIS

La section de Neuchâtel de la **Société fraternelle de Prévoyance**, a, dans son assemblée générale du 5 janvier dernier, nommé les citoyens ci-après membres du Comité pour l'année 1867 :

Président, Gacon F., Temple-neuf 70.
Vice-président, Auberson H., Pares, 17.
Secrét.-Caissier, Redard Ed., Halles, 1.
Caissier-adjoint, Delay J., Concert, 1.
Commissaire, Gédet L., Fahys, 6.
» Zimmermann H., Chavannes 5.
» Borel-Grangier, L., Pares, 5.
» Lambert, J.-J., St-Honoré, 5.
» Guillod, J., Faubourg, 42.

Einladung.

Die am 15. Januar gegründete deutsche Sektion als Anschluss an die Internationale-Arbeiter-Verbindung wird Sonntag den 10. Februar, die erste Generalversammlung abhalten in der Brasserie Vuille, wozu Sie Jedermann, welcher für das allgemeine Wohl der Arbeiter bedacht ist, höflichst einladet. DAS COMITÉ:

AUJOURD'HUI SAMEDI,
et pour cette fois seulement

REPRESENTATION

donnée au théâtre de Neuchâtel par

M. IRA ALDRIDGE

tragédien nègre :

OTHELLO

OU LE

MORE DE VENISE.

Drame de Shakespeare, traduction de M. Guizot. M. Ira Aldridge remplira le rôle d'Othello, dans le texte anglais de Shakespeare.

105. On demande un jeune homme de bonne conduite, comme apprenti relieur. S'adr. à M. Welti, rue de l'Hôpital, n° 2.

de la choucroûte, enfin tout ce qu'on peut souhaiter pour un grand et beau dîner, et tout était accommodé par Sorlé dans la dernière perfection. Nous avions aussi quatre bouteilles de beaujolais chauffées dans des serviettes, comme il convient en hiver, et du dessert en abondance.

Eh bien! croirais-tu que le gueux ait fait une seule fois la mine de trouver cela bon? Croirais-tu que pendant ce dîner, qui dura jusque vers deux heures, l'idée lui soit venue une seule fois de dire : — Ce brochet est excellent! — ou : — Cette oie grasse est bien accommodée! — ou bien encore : — Vous avez de très bon vin! — ou quelque autre chose qu'on sait faire plaisir à ceux qui nous régalaient, et qui récompense une bonne cuisinière de ses peines?... Eh bien! non, Fritz, pas une seule fois! On aurait dit qu'il avait l'habitude de faire des dîners pareils. Et même plus ma femme le flattait, plus elle lui donnait de bonnes paroles, plus il se rebiffait, plus il fronçait le sourcil, plus il nous observait tous d'un air de défiance, comme si nous avions voulu l'empoisonner.

De temps en temps je regardais Sorlé tout indigné; mais elle riait toujours, elle donnait toujours les meilleurs morceaux au sergent, elle remplissait toujours son verre.

Deux ou trois fois je voulus m'écrier :

— Ah! Sorlé, comme tu fais bien la cuisine!... Ah! que cette farce est bonne! Mais tout de suite le sergent me regardait en dessous, comme pour me dire : — Qu'est-ce que ça signifie? Est-ce que tu veux me donner des leçons, par hasard? Est-ce que je ne sais pas mieux que toi si c'est bon ou mauvais?

Et je me taisais; j'aurais voulu le voir à tous les diables; tous les morceaux qu'il avalait en silence m'indignaient de plus en plus. Malgré cela, l'exemple de Sorlé m'encourageait à faire bonne mine, et vers la fin je pensais :

— Maintenant, puisque le dîner est mangé... puisque c'est presque fini... continuons à la grâce de Dieu. Sorlé s'est trompée; mais c'est égal, son idée était bonne, excepté pour un gueux pareil!

Et c'est moi-même qui dis d'apporter le café. J'allai aussi chercher les bouteilles de kirschwasser et de vieux rhum dans l'armoire; le sergent demanda :

— Qu'est-ce que c'est?

— C'est du rhum et du kirschwasser, du vieux kirschwasser de la Forêt-Noire, lui répondais-je.

— Ah! fit-il en clignant de l'œil, chacun dit : — J'ai du kirschwasser de la Forêt-Noire! — C'est facile à dire, mais on ne trompe pas le sergent Trubert. Nous allons voir ça!

En prenant le café, il remplit deux fois son verre de kirschwasser, et chaque fois il dit :

— Hé! hé! reste à savoir si c'est du vrai!.. J'aurais voulu lui jeter la bouteille à la tête. Comme Sorlé allait lui verser un troisième verre, il se leva, disant :

— C'est assez... merci! Les postes sont doublés... Ce soir, je serai de garde à la porte de France. Enfin, le dîner n'était pas mauvais... Si vous m'en donnez de pareils de temps en temps, nous pourrions nous entendre. Il ne riait pas, et même il avait encore l'air de se moquer de nous.

— On fera son possible, monsieur le ser-

MISE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE LA CONCESSION DES

mines d'asphalte

DU VAL-DE-TRAVERS.

Le samedi 30 mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé, au bureau de la Direction des Finances de l'Etat, à l'enchère de la concession des mines d'asphalte dans le district du Val-de-Travers, à teneur du cahier des charges dont on peut prendre connaissance au susdit bureau.

Neuchâtel (Suisse), le 31 janvier 1867.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le Président,

PIAGET.

Le Secrétaire,

George GUILLAUME.

Très-important pour les hernieux.

Ceux qui désirent connaître la méthode de guérison des hernies du célèbre médecin suisse **Krüsi-Alt Herr à Gais**, canton d'Appenzell, sont priés de réclamer au bureau d'expédition de ce journal une petite brochure contenant des instructions et plus de 100 certificats.

ATTENTION.

Joseph-Antoine Custor, sculpteur, au faubourg du Lac, à Neuchâtel, se recommande à l'honorable public pour tous les travaux relatifs à son art. Pour faciliter les petites bourses, il est en mesure de fournir des monuments en marbre noir poli (avec nom et prénoms gravés et dorés), pour le prix de fr. 15, et en roc pour fr. 10. Il prévient en outre l'honorable public, qu'il a un grand choix de monuments prêts à être posés, à prix réduits.

109. Une femme expérimentée, qui a pratiqué pendant 25 ans l'état de sage-femme, s'offre pour garde-malade. Pour plus amples informations, s'adresser à Mlle Petitpierre, sage-femme, à Neuchâtel.

Les communiers d'Areuse, sont convoqués en assemblée générale, pour vendredi 15 février courant à 9 heures du matin, dans le local de M^{me} veuve Barbier-Seiler, à Areuse.

Au nom du Conseil administratif,

Le Secrétaire,

H. SEILER.

M^{me} veuve **VUILLEUMIER**, veuve de feu M. Vuilleumier, maître serrurier à St-Blaise, informe le public de St-Blaise et des environs, particulièrement sa clientèle, qu'à dater du 21 janvier dernier elle a remis son atelier à M. **Ch. NEIPP**, de Neuchâtel. Tout en les remerciant de la confiance qu'elles lui ont accordée, elle les prie de bien vouloir la reporter sur son successeur.

Ouverture de bureau.

Le soussigné fait savoir à l'honorable public qu'il vient d'ouvrir pour son compte particulier, au rez-de-chaussée de la maison Monvert, rue du Faubourg du Lac, n° 4, vis-à-vis de la Maison neuve, un **bureau spécial de rédaction en tous genres, de traductions en plusieurs langues et d'affaires à la commission**. Prix très-réduits. Promptitude et discrétion sont assurées. Aug. CONVERT fils.

PENSIONNAT DE JEUNES GENS à Liestal (Bâle-Campagne).

M. Deroche, professeur de français au collège de Liestal, se propose d'ouvrir pour le premier mai prochain un pensionnat de jeunes gens âgés de 12 à 15 ans; il leur enseignera l'allemand, le français, l'anglais et l'italien (si on exige ces deux dernières langues); les élèves pourront suivre aussi les cours du collège si les parents le demandent. L'enseignement, basé sur le christianisme le plus pur, comprendra toutes les branches nécessaires aujourd'hui dans les diverses positions sociales, et les parents peuvent être assurés que leurs enfants trouveront dans l'institut la vie de famille et une surveillance active et dévouée. Le prix de la pension est fixé à fr. 750 par an, payables par trimestre à l'avance, le blanchissage non compris. S'adr., pour d'ultérieurs renseignements, soit à M. Deroche lui-même, soit à M. Kestenholz, inspecteur des écoles, à Liestal; M. Jules Paroz, chef d'institution, à Grandchamp; MM. Klaye et Deroche, à Moutier-Grandval; M. Gobat, pasteur, à Sissach; M. Henri Monnier, négociant, à la Chaux-de-Fonds, et M. Hugnelez, instituteur, à Tramelan.

Liestal, le 12 janvier 1867.

JULES DUVOISIN, voiturier à Couvet, avise le public qu'il a établi un service régulier et hebdomadaire de roulage entre le Val-de-Travers et Neuchâtel, et vice-versa. Il espère par son exactitude et sa probité mériter la confiance qu'il sollicite. Son dépôt est à l'hôtel du Vaisseau où l'on peut déposer les commissions. Si on le désire, il ira avec sa voiture chercher les objets que l'on voudra lui confier à destination de quelque village que ce soit du Val-de-Travers. Il arrivera chaque mercredi soir, pour repartir le lendemain de Neuchâtel, à 10 heures du matin.

115. Une jeune personne de 21 ans, d'une honnête famille de Lucerne, voulant apprendre le français, désire faire un échange avec une jeune fille ou un jeune garçon de Neuchâtel qui pourrait fréquenter les écoles de Lucerne; dans le cas où elle ne trouverait personne disposé à faire un échange, comme elle sait parfaitement coudre, elle se placerait volontiers dans un magasin de cette ville et ne demanderait pas de salaire. S'adr. au bureau d'avis.

CONFÉRENCES PUBLIQUES

POUR HOMMES.

Lundi 11 février 1867.

à 8 heures du soir, à l'Oratoire des Bercles.

LES PROTESTANTS de BOHÈME
par M. REICHEL, ministre du St-Evang.

MADAME ARND ayant remis sa pension alimentaire, prie les personnes qui lui doivent et celles à qui elle peut devoir, de s'adresser à son fils, jusqu'au 15 courant, rue des Epancheurs, n° 8, 1^{er} étage.

gent, répondit Sorlé, pendant qu'il rentrait dans sa chambre et qu'il prenait sa capote pour sortir.

— Nous verrons, fit-il en descendant l'escalier, nous verrons!

Jusqu'alors je n'avais rien dit, mais quand il fut en bas, je m'écriai :

— Sorlé, jamais, non jamais on n'a vu de gueux pareil; jamais nous ne pourrions nous entendre avec cet homme; il nous fera tous sauver de la maison.

— Bah! bah! Moïse, répondit-elle en riant, je ne pense pas comme toi. J'ai justement l'idée du contraire : nous serons bons amis, tu verras, tu verras!

— Ah! Dieu t'entende! lui dis-je; mais je n'ai pas confiance.

Elle riait en levant la table, et elle me donnait tout de même un peu d'espérance, car cette femme avait une grande finesse, et je reconnaissais en elle un grand jugement.

(A suivre).

(Journal des Débats.) ERKMANN-CHATRIAN.

LA SOCIÉTÉ pour l'avancement des Sciences sociales voulant faciliter l'introduction de la peinture sur émail dans notre pays, a nommé une commission chargée de faire le nécessaire pour amener la réussite de cette entreprise. Les personnes qui seraient disposées à apprendre cet art, sont priées de s'adresser jusqu'à la fin de février aux membres de la commission qui leur feront connaître les conditions d'apprentissage, savoir à

MM. Ch. Jeanjaquet, fabr. de bijouterie
Gustave DuBois de Pury.
J. Borel-Courvoisier, fab. d'horlogerie.
Ch. Jacottet, id.
et Louis DuPasquier, à Marin.

Compagnie des vigneron.

MM. les membres de la Compagnie sont convoqués en assemblée générale, pour le vendredi 15 février, à 11 heures du matin, à l'hôtel-de-ville. La question du maintien ou de la suppression du *ban des vendanges* devant y être traitée, il est à désirer que la réunion soit aussi nombreuse que possible.

MM. les propriétaires de vignes qui veulent devenir membres de la dite Compagnie sont invités à s'adresser à cet effet jusqu'au jour indiqué, à son secrétaire, M. Jean de Merveilleux.

Il est en outre rappelé aux propriétaires non-bourgeois qu'ils peuvent se mettre au bénéfice des visites que fait faire la Compagnie, en se faisant recevoir à titre de membres externes. Le Comité prend la liberté de les engager vivement à profiter de cet avantage, car il serait à désirer, dans l'intérêt de la culture, que tous les propriétaires de vignes consentissent à soumettre les leurs à la visite des experts de la Compagnie.

Le Comité.

Il est rappelé aux Communiens externes de Peseux, que la 1^{re} assemblée réglementaire de générale Commune a lieu le second lundi de février, à huit heures du matin, au lieu accoutumé.

Peseux, le 4 février 1867.

Au nom du Conseil administratif,
Le Secrétaire, E. BOUVIER.

Dans une bonne maison particulière, on offre à des jeunes gens la pension avec de jolies chambres meublées. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

122. Une honnête famille de Zurich recevrait en pension, à un prix raisonnable, une jeune fille de 13 à 15 ans, qui pourrait fréquenter les bonnes écoles de la ville et recevrait les soins d'une mère, avec la surveillance nécessaire. S'adr. pour informations, à Mlle Zimmermann, rue des Epancheurs.

125. Une personne d'âge mûr cherche des ménages à faire. S'adr. chez M. L'Eplattenier, teinturier, Ecluse 21.

124. On aimerait avoir, tout de suite, une jeune fille intelligente et de bonnes mœurs, pour apprentie modiste. S'adr. au bureau d'avis.

125. Une jeune demoiselle d'une ville de la Suisse allemande, de bonne famille, sachant les deux langues et ayant reçu une éducation soignée, cherche une place soit comme demoiselle de magasin, soit pour aider dans une bonne famille à faire les ouvrages du ménage et si on le désire à instruire les enfants. Pour des renseignements plus détaillés, s'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

Aux termes de l'article 4 du règlement pour la distribution du bois d'affouage, les communiens de Neuchâtel sont prévenus que le rôle des ayants-droit sera affiché dans la salle des pas-perdus, à l'hôtel-de-ville, du 1^{er} au 15 février courant, et que les réclamations contre ce rôle doivent être adressées par écrit au Conseil administratif jusqu'au 15 février au plus tard.

Neuchâtel, 30 janvier 1867.

Au nom du Conseil administratif:
Le Secrétaire,
Ch. FAVARGER.

BAINS.

Le tenancier des bains, rue de la Place-d'Armes, annonce à l'honorable public qu'il vient de compléter son établissement par l'installation d'un appareil à bains d'air chaud et à fumigations, recommandés contre le rhumatisme et les névralgies.

128 On demande pour apprenti confiseur, un jeune homme de 16 à 17 ans, muni de très-bonnes recommandations. S'adr. à M. Wodey-Suchard, à Neuchâtel.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

Inscriptions du 1 au 7 février 1867.

PROMESSES DE MARIAGE

Jean Meister, boucher, bernois, dom. à Neuchâtel, et Anna-Bertha Flukiger, dom. à Huttwyl (Berne).
Frédéric Jules Dessaulles, horloger, de Saules, et Rose-Louise Zimmermann, repasseuse, les deux dom. à Neuchâtel.
James Brun, charpentier, français, et Madeleine-Louise Kiehnle, badoise, tous deux dom. à Neuchâtel.
Frédéric Schwander, guillocheur, bernois, et Elisabeth-Cécile Hägi, modiste; les deux dom. à Neuchâtel.
Frédéric-Alphonse Borel, horloger, de Neuchâtel, et Marie-Louise-Ursule Holtz, blanchisseuse; tous deux demeurant à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 1 février. Louis-Alfred, à Louis-Alfred Galland et Adeline née Perret, de Neuchâtel.
1. Clara-Olga, à Gustave-Léonard Schilling et à Anna-Rosemonde née Schreyer, de Weimar.
2. Rodolphe-Ulysse-James, à Rodolphe Tracsel et à Elise née Tolch, bernois.
2. Henri-François-Louis, à Henri-Louis Monnard et à Anette née Quenin, de Neuchâtel.
2. Sophie-Catherine, à Auguste-Henri-Louis Lindhorst et à Henriette-Louise née Brenner, du Holstein.

DÉCÈS.

Le 1 février. Georgina-Clara, 11 ans, 3 mois, 17 jours, fille de George Zimmermann et de Jeanne née Ramseyer, français.
1. Euphrasie-Lina, 10 mois, 5 jours, fille de Edouard-Lucien Joly-Bournot et de Marianne-Augustine née Jacot, français.
2. Louis-Alfred, 1 jour, fils de Louis-Alfred Galland et de Adeline née Perret, de Neuchâtel.
3. Marie née d'Otto, 43 ans, 8 mois, 4 jours, épouse de Louis-Julien Robert, du Locle.
4. Louis-Samuel Hertzog, 52 ans, 1 mois, 25 jours, gypseur, époux de Marianne née Dorny, bernois.
5. Thérèse Keiser, 18 ans, 6 mois, domestique, suisse.
6. Anna-Maria, 1 an, 22 jours, fille de Johannes-Samuel Dukart et de Anna-Maria née Jordi, vaudois.
6. Adeline née Perret, 28 ans, 7 jours, tailleur, épouse de Louis-Alfred Galland, de Neuchâtel.
6. Louisa-Fanny, 2 mois, 25 jours, fille de Charles-François Braithaupt et de Louise-Henriette née Pelet, de Wavre.
6. Juste-Auguste, 6 ans, 1 mois, 2 jours, fils de François-Auguste Beuret et de Marianne-Marguerite née Michoud, bernois.
7. Henri-Louis, 19 jours, fils de Louis-Adolphe Piaget et de Jeanne-Philippine née Appia, de Neuchâtel.
7. Julie-Anna née Béguin, 26 ans, 6 mois, 3 jours, épouse de Elie-Edouard Guinand, des Brenets.

ETAT CIVIL

DE LA

CIRCONSCRIPTION DE NEUCHÂTEL.

NAISSANCES.

En 1866. 343 : soit 152 garçons et 161 filles.
En 1865. 300 : " 143 " 157 "

Dans ces nombres, on compte :

En 1866. 20 illégitimes : 8 garçons et 12 filles.

En 1865. 20 " 7 " 13 "

MORTS-NÉS.

En 1866. 23 : 12 garçons et 11 filles.

En 1865. 15 :

MARIAGES.

En 1866 : 95 ; en 1865 : 91.

DÉCÈS.

En 1866. 275 : dont 129 du sexe masculin et 146 du sexe féminin.

En 1865. 280 : dont 145 du sexe masculin et 135 du sexe féminin.

DÉCÈS D'APRÈS LES SAISONS.

Printemps, 71 ; Été, 69 ; Automne, 56 ; Hiver, 79.

VENTE

en faveur de la colonie de Sérax.

Parmi les divers établissements de bienfaisance, créés autour de nous ces dernières années, il en est peut-être peu qui aient mieux atteint leur but que celui de la colonie agricole et professionnelle de Sérax; il n'en est dans tous les cas aucun qui ait plus de droit à notre appui et à notre reconnaissance. Cet établissement est consacré à l'amélioration morale et religieuse de jeunes garçons de la Suisse romande, dont les penchants ont résisté à l'action bienfaisante de la famille ou des établissements d'éducation ordinaire. Cependant les punitions corporelles y sont inconnues, et c'est en faisant appel au cœur et au sens moral des élèves que le directeur est jusqu'ici parvenu à vaincre la résistance des plus dépravés. En attendant que de nouvelles ressources permettent à cette œuvre une nouvelle extension, le nombre des élèves est actuellement au complet; il y en a quarante, divisés en trois familles. Le but, auquel tend la direction de cet établissement, est de lui assurer une existence toujours plus indépendante en améliorant la ferme et en augmentant ses produits par une bonne culture. Actuellement il est nécessaire que les amis de l'œuvre la soutiennent de leurs dons. L'hiver dernier, Lausanne a fait en faveur de Sérax une vente qui a rapporté fr. 6000. Il est juste que le canton de Neuchâtel, qui compte parmi les élèves plus de ressortissants qu'aucun autre canton, puisqu'il en a dix-sept sur quarante, fasse aussi quelques nouveaux sacrifices en faveur de la colonie agricole et professionnelle de Sérax. C'est dans cette pensée que les personnes soussignées ont décidé d'organiser pour le commencement du mois de décembre prochain, à Neuchâtel, une vente en faveur de cette œuvre. Un avis en fera connaître plus tard l'époque exacte.

En attendant, tous les ouvrages pour cette

vente seront reçus avec empressement par les membres du comité :

Mmes BOVET de MURALT, à Colombier.
Paul COULON, à Fleurier.
Louis DUBOIS-DUBOIS, au Locle.
GERSTER-FILLIEUX, à Neuchâtel.
HUGLY-BOREL, à la Chaux-de-Fonds.
James de MEURON, à Neuchâtel.
Louis MICHAUD, id.
Auguste de MONTMOLLIN, id.
Edouard de PIERRE, id.
Jules SANDOZ, id.

Neuchâtel, 6 février 1867.

APPEL.

La dernière guerre d'Allemagne vient de démontrer jusqu'à l'évidence, l'utilité de la formation d'un comité international de secours pour les militaires blessés. L'Autriche, qui, avant la guerre, avait refusé son concours, s'est empressée dès-lors de prendre part à cette œuvre, sentant combien les secours sanitaires lui avaient manqué.

L'on peut admettre qu'une grande partie des blessés succomba faute des soins, et mourut sur le champ de bataille avant qu'une main bienfaisante eut pu même découvrir leur trace. Des militaires par centaines furent exposés pendant un, deux et trois jours à toutes les intempéries, baignés dans leur sang, n'ayant pas la force de chercher du secours; ils étaient tombés dans un bois, un champ de blé ou un fossé, en un mot dans un endroit où il était impossible de les trouver à première vue.

La paix semble rétablie, mais combien cela durera-t-il? Faut-il attendre la dernière heure pour organiser nos secours en faveur des défenseurs de la patrie! Il serait à craindre qu'une organisation, faite avec précipitation, le fût incomplètement.

Ces secours à donner, plusieurs d'entre nous seront peut-être heureux un jour de les réclamer: qui sait même si, portant des soins assidus aux blessés, nous ne conserverons pas à nos familles un père, un frère, un fils qui, sans cela, succomberait abandonné.

Convaincus de ces idées, des hommes influents: M. le général Dufour et M. Dubs, conseiller fédéral, convoqueront à Berne une assemblée de quarante personnes nommées d'entre tous les cantons qui, après avoir posé les statuts d'une association fédérale, nommeront une commission exécutive, composée de MM. Dubs, conseiller fédéral, Lehmann, docteur-médecin en chef de l'armée fédérale, Schenk, conseiller fédéral, Rivier, professeur de droit.

Statuts de l'Association de Secours aux militaires suisses et à leurs familles.

ARTICLE PREMIER. — L'association a pour but essentiel de concourir par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé de l'armée suisse et à la protection des familles privées de leur soutien par l'appel sous les drapeaux en cas de guerre.

ART. 2. — Elle adhère aux résolutions de la conférence internationale, réunie à Genève au mois d'octobre 1863. Elle correspond avec les institutions analogues des autres pays et avec le comité international siégeant à Genève.

ART. 3. — L'association a son siège à Berne.

ART. 4. — Les membres forment dans leurs cantons respectifs des sections de l'Association fédérale. Ces sections soit associations cantonales, se constituent selon leur convenance. Le comité central se met en communication avec elles.

ART. 5. — Les membres de l'association paient une contribution annuelle de deux francs au moins. Le montant est réparti pour moitié à la caisse de l'association fédérale, et pour moitié à celle de l'association cantonale.

ART. 6. — L'association fédérale est administrée par un comité de quarante-quatre membres, desquels chaque association cantonale est autorisée à nommer deux. L'association fédérale nomme dans son sein une commission exécutive qui convoquera le comité, soit de son propre chef, soit sur la demande de cinq associations cantonales.

ART. 7. — La commission exécutive publiera un rapport annuel qui sera distribué gratis aux membres de l'association.

Chaque canton, comme on le voit, forme une section à part, et c'est en vue d'organiser cette section dans notre canton que le comité d'initiative s'adresse au pays tout entier pour prier les personnes qui s'intéressent à cette œuvre utile de vouloir bien se réunir à Neuchâtel dans la salle circulaire du gymnase, le mercredi 13 février, à 5 heures du soir, dans le but de discuter le règlement constitutif et de nommer un comité définitif, chargé de s'occuper de cette organisation. Il serait avantageux que dans chaque localité les personnes qui s'intéressent à cette œuvre, voulussent bien se réunir et envoyer un ou plusieurs représentants à l'assemblée générale.

Au nom du Comité d'initiative,
Le Président: de PERROT, major féd.
Le Secrétaire: L. SANDOZ.

Neuchâtel, le 6 février 1867.

Neuchâtel, 6 février 1867.

Ensuite d'un regrettable malentendu, presque tout le monde se figure que la *Société Horticole*, qui est en voie de formation à Neuchâtel, ne concerne que les jardiniers de profession. Son but est de devenir le centre d'action de tous les amateurs de plantes, en les tenant au courant de tout ce qui se fait de bon dans le monde horticole, par des acquisitions, des expositions, des cours et des publications. On ne saurait assez applaudir à un but aussi grand et aussi utile; aussi espérons-nous, que tous les amateurs de plantes du pays entier se rencontreront à la réunion du dimanche, 17 février, à 2 heures, à l'hôtel-de-ville, pour contribuer à la fondation de cette société qui peut être excessivement utile à notre chère patrie. S.

Nouvelles.

Angleterre. — La presse anglaise nous transmet de tristes détails sur la crise ouvrière à Londres et dans la plupart des centres industriels. Plus de 20,000 ouvriers employés dans les docks n'ont pas gagné un shilling durant les mois de décembre et de janvier. Les *workhouses* présentent un spectacle navrant à l'heure où l'on distribue une maigre pitance à ces malheureux affamés. Les victimes les plus nombreuses sont les mécaniciens et les charrons. Il y a en ce moment dans Market-street des ouvriers qui gagnaient autrefois 6 shillings par jour, et même, à plusieurs reprises, 100 francs par semaine; ils sont en ce moment, avec leurs femmes et leurs enfants, réduits à la plus grande misère: ils ne peuvent même gagner chaque jour leurs 8 pences (80 centimes) en cassant des pierres dans le *workhouse*.

Belgique. — La tranquillité est complètement rétablie à Marchiennes: presque tous les agitateurs ont été arrêtés.

L'Étoile belge croit cependant que les troubles continueront encore quelque temps, car, sitôt apaisés dans une localité, ils se produisent dans une autre. C'est ainsi que des ouvriers en chômage du charbonnage de Montigny-sur-Sambre, au nombre de 400, sont allés avant-hier à Charlemagne-St-André pour inviter leurs confrères à cesser leur travail; mais ils ont été dispersés par la troupe.

New-York, 26 janvier. — D'après des rapports républicains, la ville de Mexico est menacée par 18,000 républicains. Les Français continuent leurs préparatifs de départ.

Constantinople, 4 février. — D'après les derniers avis de Candie, les Sphakiotes sont prêts à repousser toute bande qui voudrait pénétrer chez eux. Une centaine d'entre eux se sont joints aux troupes turques pour expulser les étrangers.

L'administration continue à se reconstituer partout. Une partie des volontaires s'est sauvée à Cerigo, les autres ont été chassés.

Neuchâtel. — Des coups de vent d'une extrême violence, de véritables tempêtes, se sont déchainés ces jours derniers sur nos contrées. Comme les eaux du lac ont atteint une grande hauteur, les vagues furieuses qui se brisaient sur les rives ont causé bien des dégâts. A Monruz, en particulier, et à Tivoli près de Serrières, des murs et des terrasses de propriétés particulières se sont écroulés. En ville, les quais non terminés et les enrochements nouveaux sont passablement dégradés. Hier matin, le bateau à vapeur a couru des dangers avant de pouvoir entrer dans notre port.

Chez nos voisins du Seeland tout est inondé. On cite Cappel et Neundorf où les rues du village sont sous l'eau. L'Aar a débordé dans beaucoup d'endroits. A Liestall et à Schaffhouse, il a fallu consolider des ponts menacés d'être emportés. Nous craignons qu'on n'apprenne d'autres malheurs, car avant les dernières pluies, plusieurs rivières, en France et ailleurs, commençaient déjà à déborder.

La somme réunie dimanche dernier à Neuchâtel, au temple du haut, en faveur des Églises réformées de la Hongrie, s'est élevée à fr. 1633. L'Église allemande de notre ville avait déjà précédemment réuni une offrande de fr. 221.

Ce soir, comme nous l'avons déjà annoncé, doit avoir lieu au théâtre de notre ville la représentation d'*Othello*, par M. Ira Aldrige, tragédien nègre, dont la presse anglaise et française a constaté le talent. Cet artiste, accompagné d'une troupe spéciale, jouera son rôle en anglais, et la réplique lui sera donnée en français. Le talent fort remarquable, assure-t-on, de l'acteur africain, et la nouveauté du spectacle, attireront sans doute bon nombre de spectateurs.

Marché de Neuchâtel du 7 février.

| | |
|----------------------------------|------------|
| Pommes de terre, le boisseau fr. | à fr. 1.50 |
| Carottes, Id. | à " —.90 |
| Lard la livre | à " —.80 |
| Œufs la douzaine | à " 1.10 |
| Foin fr. 34.0 | le quintal |